



CRPM CPMR

CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

34^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DE LA CRPM 25/27 octobre 2006 - Murcia (Espagne)

Les Régions Périphériques Maritimes dont la liste figure ci-après se sont réunies à Murcia (Espagne) les 25/27 octobre dans le cadre de la 34^{ème} Assemblée Générale de la CRPM

ABERDEENSHIRE (UK), ABRUZZO (IT), AÇORES (PT), ALENTEJO (PT), ALGARVE (PT), ANATOLIKI MAKEDONIA THRAKI (GR), ANDALUCIA (ES), AQUITAINE (FR), ARAGÓN (ES), ARGYLL & BUTE (UK), ÅRHUS (DK), ASTURIAS (ES), BALEARES (ES), BASSE-NORMANDIE (FR), BORDER (DONÉGAL, IE), BORNHOLM (DK), BRETAGNE (FR), BUSKERUD (NO), CALARASI (RO), CAMPANIA (IT), CANAKKALE (TR), CANARIAS (ES), CANTABRIA (ES), CASTILLA Y LEÓN (ES), CENTRE (FR), CENTRO (PT), COMUNITAT VALENCIANA (ES), CORNWALL (UK), CORSE (FR), DEVON (UK), DYTIKI ELLADA (GR), EAST MIDLANDS REGIONAL ASSEMBLY (UK), EAST OF ENGLAND REGIONAL ASSEMBLY (UK), EAST OF SCOTLAND EUROPEAN CONSORTIUM (UK), EDIRNE (TR), FAMAGUSTA (CY), FIFE (UK), FRIULI VENEZIA-GIULIA (IT), GALATI (RO), GALICIA (ES), GÄVLEBORG (SE), GLOUCESTERSHIRE* (UK), GOTLAND (SE), HALLAND (SE), HAMPSHIRE (UK), HAUTE-NORMANDIE (FR), HIGHLAND (UK), HORDALAND (NO), IONIA NISIA (GR), ISLE OF MAN (UK), ITÄ-UUSIMAA (FI), KLAIPEDA (LT), KRITI (GR), KYMENLAAKSO (FI), LA REUNION (FR), LANGUEDOC-ROUSSILLON (FR), LAZIO (IT), LISBOA E VALE DO TEJO (PT), MADEIRA (PT), MARTINIQUE (FR), MECKLENBURG-VORPOMMERN (DE), MØRE OG ROMSDAL (NO), MURCIA (ES), NAVARRA (ES), NOORD NEDERLAND (NL), NORDJYLLAND (DK), NORDLAND (NO), NORD-PAS-DE-CALAIS (FR), NORRBOTTEN (SE), NORTE (PT), NOTIO AIGAIO (GR), ORKNEY (UK), ØSTFOLD (NO), OSTROBOTHNIA (FI), OULU REGION (FI), PÄIJÄT-HÄME (FI), PAÍS VASCO (ES), PÄRNUMAA (EE), PAYS DE LA LOIRE (FR), PODLASKIE (PL), POITOU-CHARENTES (FR), PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR (FR), RIGA (LV), RINGKØBING (DK), ROGALAND (NO), SAAREMAA (EE), SCHLESWIG-HOLSTEIN* (DE), SCOTTISH EXECUTIVE (UK), SHETLAND (UK), SICILIA (IT), SINOP (TR), SKÅNE (SE), SOGN OG FJORDANE (NO), SØR-TRØNDELAG (NO), SOUTH OF SCOTLAND ALLIANCE (UK), SOUTH-WEST FINLAND (FI), STOCKHOLM (SE), TEKIRDAG (TR), TELEMAR (NO), THESSALIA (GR), TOSCANA (IT), TROMS (NO), TUKUMS (LV), TULCEA (RO), UUSIMAA (FI), VÄSTERBOTTEN (SE), VÄSTRA-GÖTALAND (SE), VESTFOLD (NO), VIBORG (DK), VOREIO AIGAIO (GR), WESTERN ISLES (UK).

(*) *Observateur*

Au nom des Régions présentes, le Président de la CRPM, M. Claudio Martini, remercie très chaleureusement la Région de Murcia et son Président, M. Luis Ramón Valcarcel Siso, pour l'hospitalité et l'accueil qui leur ont été réservés.

Il remercie également les autorités nationales, ainsi que les autorités régionales présentes et les institutions européennes qui ont pris part aux travaux de la Conférence. Il remercie tout particulièrement de sa participation Mme Danuta Hübner, Commissaire européenne à la Politique Régionale, M. Michel Delebarre, Président du Comité des Régions, M. Alberto Navarro, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes du Royaume d'Espagne et M. Antti Mykkänen, Secrétaire d'Etat, Représentant de la Présidence Finlandaise.

SOMMAIRE

Déclaration Finale et résolutions



Au nom de ses 155 membres, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe, réunie pour sa 34^{ème} Assemblée générale annuelle, à Murcia, a adopté, la Déclaration Finale et les Résolutions suivantes :

DECLARATION FINALE

1. L'année 2006 constitue, pour les Régions Périphériques et Maritimes, une année charnière :
 - elle clôt un cycle de négociations sur les politiques de l'Union Européenne en fixant le socle jusqu'en 2013 ;
 - elle ouvre une période nouvelle de préparation d'un avenir plus lointain et, pour l'instant, plus incertain.

DES PERSPECTIVES FINANCIERES 2007-2013 DECEVANTES

2. Dès janvier 2000, la Conférence a engagé toute son énergie dans sa contribution à la reformulation d'une politique régionale ambitieuse afin d'assurer la participation active de ses Régions membres aux objectifs de l'Union, tels qu'ils se sont traduits dans les stratégies définies à Lisbonne et à Göteborg. Elle a accompagné constamment le processus d'élaboration conduit par les Commissions européennes de MM. Prodi et Durao Barroso, dans une relation étroite avec les Commissaires Barnier et Hübner. Elle tient à leur adresser ses plus vifs remerciements pour leur disponibilité permanente d'écoute et de dialogue. Ces remerciements s'adressent aussi au Parlement européen et à ceux des Etats membres dont les convictions ont, en définitive, permis de conserver une place essentielle à la politique régionale dans les perspectives financières adoptées pour la période 2007-2013.

3. Ainsi, au bout du compte, le risque de renationalisation totale de l'exigence de cohésion territoriale a-t-il été conjuré :

- La solidarité indispensable avec les Régions en retard de développement (Objectif 1) a été assurée, en particulier vis-à-vis des Régions des nouveaux Etats membres. Cependant, le niveau de cette solidarité est à la baisse par rapport aux périodes précédentes ;
- De même une politique se poursuit-elle avec toutes les autres Régions, pour soutenir leur participation aux objectifs de compétitivité et d'emploi (Objectif 2), même si l'enveloppe qui lui est réservée est nettement inférieure aux propositions initiales de la Commission comme de la CRPM ;
- La coopération établie à travers INTERREG au cours de programmations précédentes sous la forme d'initiative communautaire devient le 3^{ème} Objectif de la politique régionale. Elle rentre ainsi dans le mainstream. Le volet plus spécifiquement consacré aux espaces transnationaux est celui qui a, malheureusement, le plus souffert des arbitrages des Etats membres.

4. En définitive, l'ensemble de cette rubrique 1b est celle qui a connu le moins de restrictions lors du compromis de décembre 2005 si on compare le résultat final avec celui de la rubrique consacrée à la recherche et aux réseaux transeuropéens. La CRPM regrette vivement les coupes sombres qui ont affecté ces deux éléments clés de la compétitivité de l'Union ainsi que la faiblesse des sommes allouées au développement rural. Elle se réjouit néanmoins de la capacité de mobilisation dont ont constamment fait preuve ses Régions membres pour exprimer, auprès de leurs gouvernements nationaux, leur attachement à la poursuite d'une politique communautaire de solidarité et de développement territorial sur la base des avis et adresses successifs émis par leur Bureau politique et leur Secrétariat général tout au long de l'année. Sans cette mobilisation le résultat final n'aurait pas été obtenu. Cette leçon doit être gardée présente à l'esprit en vue de la prochaine étape de négociation d'une politique territoriale de l'Union pour la période 2014-2020.

5. Au-delà de la négociation sur les enveloppes financières, la CRPM ne peut que constater l'insuffisance d'ambition affichée par les Orientations Stratégiques Communautaires et les Règlements adoptés concernant :

- l'exigence de cohésion territoriale ;
- l'association des Régions à la préparation et à la mise en œuvre des nouveaux programmes.

Elle prend acte, sur ces deux thèmes, d'un recul de la capacité de pilotage de la Commission européenne et d'une réappropriation de la ressource disponible par les administrations des Etats membres, à rebours de la nécessité d'une intégration plus forte des stratégies territoriales dans le projet européen.

UNE UNION ATONE

6. Les perspectives financières retenues pour la période 2007-2013 ne sont que l'un des signes d'une stagnation de l'ambition européenne. Elles se conjuguent avec la « pause de réflexion » touchant au cadre institutionnel. Plus profondément, elles témoignent des doutes qui parcourent l'Europe sur la capacité du continent à être un partenaire actif et renouvelé de la mondialisation en cours ainsi que de l'utilité d'un regroupement des forces de ses Etats membres pour y parvenir. L'Europe souffre d'une dualité de forces, les unes déjà pleinement parties prenantes de la scène mondiale en voie de constitution, les autres se vivant comme victimes des nouveaux rapports mondiaux qui viennent bousculer « le modèle européen » construit au long des dernières décennies.

7. Pour remédier à l'euroscepticisme c'est aux Chefs d'Etat et de Gouvernement qu'il appartient de proposer à nos peuples une vision actuelle et future de la place de l'Europe dans le monde profondément nouveau du 21^{ème} siècle ; ce n'est que sur la base d'une telle proposition stratégique que les énergies disponibles pourront se mobiliser positivement, sans combats défensifs inappropriés. La Commission européenne conduite par son Président y contribue : encore faut-il que les signataires des Traités en fassent le sujet essentiel auquel associer leurs peuples. Tel n'est pas le cas. De même -et peut-être plus encore- qu'au moment des premiers chocs pétroliers (1973 et 1978) leur tendance est au repli sur la recherche de solutions nationales sans qu'ils produisent en commun un leadership et des mécanismes européens susceptibles de produire des réponses plus crédibles et plus fortes à l'échelle de l'Union. Si nos concitoyens doutent de l'utilité d'un approfondissement de la construction européenne, c'est d'abord parce que ce doute ressort de l'attitude de la plupart de leurs dirigeants ; en résulte un sentiment d'inadaptation de l'Union pour répondre à l'ampleur des défis.

UNE CARTE DU MONDE EN MUTATION PROFONDE

8. Ce n'est qu'à partir d'une analyse attentive du monde qui naît et d'un diagnostic sur les forces et les faiblesses de l'Europe dans ce nouveau monde que :

- pourra être formulée une vision d'avenir pour nos concitoyens ;
- résultera une déclinaison d'objectifs à atteindre par l'Union dans son ensemble, ses Etats membres, ses autorités régionales et locales.

De nombreux travaux d'experts existent ; il appartient à la Commission européenne, au Parlement et au Conseil d'aller au-delà d'une traduction partielle de ces travaux, telle qu'elle s'exprime dans les stratégies de Lisbonne ou de Göteborg, pour proposer à nos concitoyens une ambition européenne mobilisatrice et en tirer les conséquences en termes d'orientations, d'évolutions institutionnelles et de ressources financières. A ce prix, l'Union retrouvera sa crédibilité au-dedans et la gagnera au-dehors. Après avoir été, cinq siècles durant, l'acteur majeur de la mondialisation, l'Europe doit savoir en devenir l'un des partenaires.

9. Les responsables des Régions Périphériques et Maritimes vivent au quotidien la nouvelle situation, qu'il s'agisse de changement climatique, de ressources naturelles, de répartition du peuplement -en particulier à travers les mouvements migratoires- ou de mutation des activités économiques. Ils cherchent à accompagner ces mouvements de sorte qu'entre territoires des cinq continents la mondialisation produise des effets « gagnant-gagnant » pour leurs populations. De ce fait, pas plus qu'elles n'ont ignoré, il y a trente ans, l'émergence d'une scène extranationale, européenne, dans laquelle inscrire l'avenir de leur territoire en devenant actrices, pas plus ne peuvent-elles, aujourd'hui, méconnaître la scène mondiale dont l'évolution radicale pèse, de manière déterminante, sur la viabilité de leurs entreprises et l'avenir de leurs enfants. Elles les y soutiennent. Déjà, la croissance européenne des dernières années tient autant aux échanges avec le reste

du monde qu'à la poursuite des échanges intra-communautaires. Et l'OCDE souligne que les réservoirs de croissance de ses Etats membres se trouvent d'abord dans la vitalité de leurs économies régionales.

10. C'est pourquoi nos Régions membres :

- Prennent leur part des politiques de développement durable, aussi bien en Europe qu'à travers le Réseau des Gouvernements Régionaux pour le Développement Durable (NRG4SD), constitué lors du Sommet de Johannesburg, dont la CRPM assure la gestion ;
- De même la Conférence les représente-t-elle au sein du FIPOL y exprimant les préoccupations des acteurs de proximité ;
- C'est au même titre qu'elles ont engagé leur réflexion sur le rôle des Régions dans la politique énergétique de l'Union et qu'elles poursuivent leurs travaux sur la sécurité maritime, la gestion intégrée des zones côtières et l'adaptation au changement climatique ;
- De nombreuses Régions membres ont également créé et multiplié les coopérations avec des Régions des autres continents, soit sous l'angle des politiques publiques, soit pour soutenir l'insertion et l'adaptation de leurs entreprises sur le marché mondial ;
- C'est pour soutenir cet effort que la CRPM a signé avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) un accord-cadre de coopération.

11. Elles attendent fondamentalement de leurs Etats et de l'Union que ceux-ci mettent en place les conditions institutionnelles, législatives et financières qui permettront à leurs territoires d'être pleinement et positivement parties prenantes du monde en construction et de sa gouvernance. Tel doit être le résultat de la clause de rendez-vous que se sont donnés les Chefs d'Etat et de Gouvernement en 2008-2009 avec ses conséquences en matière de cadre institutionnel et de perspectives budgétaires pour 2014-2020. C'est à l'aune des réponses qu'elles obtiendront dans ce sens qu'elles seront en mesure de souligner auprès de leurs populations le rôle central de l'Union européenne face aux défis du 21^{ème} siècle. Les résultats de ce rendez-vous pèseront très lourdement sur la participation à l'élection du Parlement européen de juin 2009.

L'ATOUT REGIONAL AU SERVICE D'UNE UNION FORTE

12. Elles entendent contribuer aussi activement que possible à la préparation de ce rendez-vous. Il est au cœur des 5 orientations de la CRPM pour l'année à venir.

Refonder l'apport des territoires à la prospérité de l'Union

13. Le cadre politique, juridique et financier sur lequel a été négociée la politique régionale européenne pour la période 2007-2013, même s'il marque une évolution importante vis-à-vis des périodes précédentes de programmation, est le dernier héritier des générations de programmes lancées en 1988 à l'occasion du Paquet « Delors 1 ». Il est peu plausible qu'il serve encore de base à l'élaboration d'une dimension territoriale de la politique de l'Union à l'horizon 2014-2020. De nouvelles approches doivent pouvoir être proposées dès la phase de discussion entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement de 2008-2009 : **l'atout régional et territorial** doit être, dans la stratégie d'adaptation de l'Europe, un facteur aussi important que certaines variables macro-économiques. Le Rapport Kok a souligné les limites d'un pilotage insuffisamment diffusé et approprié par tous les échelons de la gouvernance.

14. Pour y parvenir :

- Un important travail de capitalisation sur les interactions entre la globalisation et les territoires régionaux dont nos Régions membres ont la charge doit être conduit ;
- Ainsi que la valorisation de la participation de nos Régions à la gouvernance des politiques européennes, depuis leur préparation jusqu'à leur mise en œuvre ;
- Sera également poursuivie la participation aux programmes de coopération dans le cadre de l'Objectif 3 ;
- La CRPM souhaite être étroitement associée aux réflexions sur « l'agenda territorial » que conduisent les Etats membres. Elle remercie à ce sujet le gouvernement néerlandais. Elle exprime sa disponibilité à la prochaine Présidence semestrielle allemande.

Ces éléments préparatoires contribueront à un rendez-vous de l'ensemble des acteurs européens, nationaux, régionaux et locaux en mesure de proposer au Conseil les nouveaux fondements de la dimension régionale et territoriale de l'Union lors du rendez-vous de 2008-2009.

15. C'est avec les mêmes préoccupations que la CRPM poursuivra son implication dans quelques **dossiers sectoriels-clés** pour la vitalité de ses Régions membres et leur contribution à l'atteinte des objectifs de l'Union.

16. L'Assemblée générale ne peut que regretter la timidité des progrès accomplis dans la promotion du **transport** maritime et de son articulation avec les autres modes de transport. De même souligne-t-elle l'insuffisante attention accordée à l'accessibilité dans les objectifs des RTE-T. Le risque existe aussi pour le transport aérien, thème qu'un groupe de travail de ses Régions membres entend approfondir au cours des prochains mois.

La Conférence sera particulièrement vigilante :

- à l'adoption du règlement financier RTE-T et du Programme Pluriannuel indicatif 2007-2013.
- à la proposition générale de tarification des infrastructures que la Commission Européenne annonce pour 2008.

17. Les Régions membres félicitent les Régions de Stockholm et des Asturies pour la qualité du travail qu'elles ont animé avec les Régions du groupe de travail en vue d'une implication plus forte de la CRPM dans **les politiques d'emploi et de formation**. Elles font leurs conclusions de cette démarche. Les matériaux réunis peuvent constituer la base d'un dialogue et d'un partenariat nouveaux avec la Commission Européenne dans ce domaine. Elles souhaitent que les premiers contacts engagés avec le Commissaire et ses services permettent d'apporter une contribution renforcée des autorités régionales à la valorisation de leurs ressources humaines.

18. Conformément aux orientations fixées, la CRPM a également engagé une réflexion sur la contribution de ses Régions membres à la politique européenne de **l'énergie**. L'Assemblée générale remercie la Navarre et les diverses Régions du groupe de travail Energie pour le travail réalisé. Il a permis l'engagement d'un dialogue nouveau avec le Commissaire Piebalgs et les services compétents de la Commission Européenne ainsi qu'avec le Parlement Européen. L'effort doit être poursuivi à propos :

- du développement adéquat des RTE-Energie dans les périphéries maritimes,
- de la compatibilité des législations environnementales avec le développement des sources d'énergie renouvelables,
- de l'évolution du régime des aides d'Etat environnementales.

19. La Conférence entend poursuivre l'examen engagé sur l'avenir de **l'agriculture européenne, l'évolution des politiques publiques de soutien et l'impact de ces évolutions sur le développement du monde rural**. Elle s'engagera dans un processus de collecte d'informations qui seront à débattre lors de sa prochaine Assemblée générale.

20. Concernant l'encadrement législatif et règlementaire de **la concurrence**, la CRPM remercie la Commissaire Nelly Kroes et ses services pour la poursuite du dialogue engagé en 2005. Elle exprime sa satisfaction pour :

- le maintien d'un zonage 87.3.c,
- le relèvement des plafonds de minimis,
- la prise en compte d'une dimension territoriale dans les nouvelles mesures en faveur du capital risque,
- la clarification de l'encadrement sur les aides à l'innovation et sur les aides à la recherche/développement en lien avec les priorités de la politique régionale 2007-2013.

La Conférence veillera attentivement :

- aux propositions de la Commission, visant à simplifier les mécanismes d'affectation des aides régionales ;
- à la mise en œuvre, Etat par Etat, de la nouvelle carte des aides d'Etat à finalité régionale au regard du principe de cohésion territoriale ;
- à la publication des encadrements des aides d'Etat dans le domaine de l'environnement.

21. Ce travail interne à l'Union sera complété par une analyse et un échange avec les Régions des autres continents sur les difficultés et les réussites du développement territorial sous les effets de la mondialisation. A l'invitation de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CRPM organisera, les 5, 6 et 7 mars 2007, avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, les premières Assises Mondiales du développement

territorial en vue d'éclairer les conditions d'un développement territorial équitable et non d'exacerber les concurrences.

22. Lors de sa prochaine Assemblée générale à Rome, à la veille du rendez-vous de 2008-2009, la CRPM dressera une synthèse de l'ensemble de ces approches en vue d'adresser ses propositions de participation renforcée de ses Régions membres au succès futur des politiques de l'Union.

La mer au cœur du projet continental européen

23. L'Assemblée générale tient à adresser ses félicitations et ses remerciements les plus vifs au Président de la Commission européenne, M. José Manuel Durao Barroso, au Commissaire en charge de la Pêche et des Affaires Maritimes, M. Joe Borg, au Directeur de la Task-Force « Affaires Maritimes », M. John Richardson, et à leurs services pour la qualité du travail accompli tout au long de la phase de préparation du Livre Vert sur la dimension maritime de l'Europe. De même tient-elle à remercier vivement ses 50 Régions membres et les villes qui s'y sont associées dans le projet « Europe de la Mer » ainsi que son Conseil Scientifique en vue d'abonder le Livre Vert des propositions de la CRPM. Elle associe à ces remerciements le Ministre des Affaires Européennes du Schleswig-Hölstein, M. Döring, pour son activité de Rapporteur du Comité des Régions sur ce thème. Cette mobilisation importante a permis de faire franchir une première étape à une préoccupation très ancienne de notre Conférence.

24. Au-delà de la phase de consultation, à laquelle la CRPM prendra une part active, les Régions membres soulignent leur souhait d'une traduction effective de l'ambition proposée comme l'un des axes majeurs des futures orientations stratégiques de l'Union. Elles s'interrogent, à cet égard, sur la profondeur de l'engagement du Parlement européen et du Conseil. Seule une réelle prise de conscience de l'atout et de la force que représente la Mer dans le développement interne de l'Union comme dans sa présence dans le monde du 21^{ème} siècle garantira que la démarche engagée à travers le Livre Vert ne se solde pas par une éphémère et décourageante illusion. Ce thème doit être un moteur de la relance d'une ambition de l'Union au même titre que les politiques de l'espace.

25. L'Assemblée Générale exprime le souhait ardent :

- que les Présidences semestrielles de la Finlande en 2006, puis de l'Allemagne et du Portugal, en 2007, fassent de la dimension maritime de l'Union un sujet central et majeur, conformément aux réalités de la place de l'Europe dans le monde ;
- que le Parlement Européen crée une procédure adaptée d'examen du Livre Vert et de ses suites à travers une Commission spéciale temporaire capable d'aborder tous les aspects d'un sujet aussi transversal aux compétences de ses Commissions. ;
- Que ces deux démarches concourent, dès la fin de 2007, à l'adoption d'une ambition stratégique européenne susceptible de constituer l'un des éléments-clés à prendre en considération lors du rendez-vous de 2008-2009.

26. Corollairement, sous l'égide des Shetlands que la CRPM tient à remercier pour son engagement, les Régions membres poursuivront le suivi de la mise en œuvre du Fonds Européen pour la **Pêche**, et en particulier de son axe 4 portant sur le développement durable des zones côtières de pêche, et des Comités Consultatifs Régionaux. La CRPM continuera d'organiser en 2007 les rencontres interrégionales sur la pêche avec la DG Pêche et Affaires Maritimes qui permettent le dialogue direct entre les représentants des régions maritimes, des Etats et de la Commission.

27. La mise en œuvre des paquets Erika 1, 2 et 3 fera l'objet, comme convenu avec les Régions des Pays de la Loire et de Cantabrie, d'un séminaire d'évaluation et de suivi de la réglementation en matière de **sécurité maritime** à l'invitation de la Région de Cantabrie. En particulier, sera examinée en 2007 une prise de position sur la réglementation des navires porte-conteneurs et sur une filière de déconstruction des navires.

Les conditions d'un développement durable

28. Les Régions membres sont particulièrement sensibles à l'impact attendu du **changement climatique**. Aussi se sont-elles associées aux travaux de préparation d'un Livre Vert sur l'adaptation au changement climatique lancé par la Commission européenne, sur la base des réponses à un questionnaire diffusé par la CRPM.

Elles attendent également les propositions de la Commission sur les conditions de poursuite d'une **gestion intégrée des zones côtières**. Elles renouvellent leur disponibilité à s'engager activement dans ces deux domaines. Elles contribueront, en particulier, à l'initiative de dépollution dite « Méditerranée 2020 ». Dans tous ces domaines la CRPM identifiera les projets de coopération à mener au cours de la prochaine période de programmation.

29. Sur ces thèmes les régions encourageront leur réseau mondial, NRG4SD, à poursuivre son travail sur le changement climatique ainsi qu'à forger sa propre vision d'une politique maritime à l'échelle planétaire et à en porter les propositions auprès de l'Organisation Maritime Internationale. C'est à l'invitation de la Région de Bretagne que NRG4SD tiendra son prochain Sommet, en septembre 2008.

Promouvoir la place des Régions aux différentes échelles de la Gouvernance

30. Les informations recueillies sur les conditions d'association des Régions à la mise en œuvre des nouvelles générations de politiques européennes pour la période 2007-2013 laissent apparaître de très forts contrastes d'un Etat membre à l'autre et d'une politique à l'autre. Manifestement les administrations des 25 Etats membres qui ont signé le projet de Traité résultant des travaux de la Convention pour l'Avenir de l'Europe n'ont pas mis leurs actes en conformité avec les choix politiques exprimés par leurs Chefs d'Etat et de Gouvernement :

- une association des échelons régionaux et locaux aux politiques de l'Union dans leurs champs de compétences ;
- l'adoption du principe de cohésion territoriale.

31. La CRPM le regrette très vivement. Ce thème sera au cœur des discussions de 2008-2009. Ses Régions membres entendent y participer à travers trois approches :

- Elles continueront à observer et à capitaliser les bonnes pratiques de gouvernance du développement territorial et de participation des Régions aux politiques de l'Union. Ce travail sera conduit dans le cadre du projet d'Observatoire de la Gouvernance que le Comité des Régions entend mettre en place avec la CRPM. L'idée pertinente des Contrats Tripartites doit continuer à être promue, expérimentée et mise en œuvre dans ce contexte, comme l'une des formes possibles de partenariat UE/Etats/Régions.
- Elles veilleront de manière très attentive, avec le Comité des Régions et les autres organisations d'autorités régionales et locales qui le souhaiteront, à la prise en compte de la dimension régionale et du principe de cohésion territoriale lorsque reprendront les négociations sur l'évolution du Traité.
- Elles inviteront la présidence allemande à valoriser la vie démocratique de l'Union en intégrant dans toute déclaration politique marquant le 50^{ème} anniversaire du Traité de Rome, le rôle des Autorités Régionales et Locales européennes. Ce, afin de faciliter le soutien des Régions aux Etats membres, à la Commission européenne et au Parlement européen dans la formulation et la mise en oeuvre de la politique européenne.

32. L'émergence de centres de décisions extérieurs à l'Union pèse de plus en plus lourdement sur la marge d'autonomie des Régions membres. Pour répondre à ce défi, la CRPM, sur la base des conclusions du Séminaire des Açores, poursuivra sa réflexion avec les autres réseaux mondiaux et continentaux d'autorités régionales ainsi qu'avec les institutions mondiales, pour la mise en place d'une capacité de participation des Régions aux instances les plus significatives pour les politiques régionales.

33. Dans le même esprit, les Régions membres de la CRPM, en particulier dans le cadre de leurs Commissions géographiques, mais aussi à travers d'autres réseaux maritimes transversaux comme l'Arc Manche, entendent prendre une part active à l'insertion de leurs territoires aux différentes échelles de la géographie où se jouent leurs échanges et leurs chances de développement. Outre les coopérations internes à l'Union (transfrontalières, transnationales et interrégionales) elles expriment la nécessité d'être présentes dans la part décentralisée :

- des politiques de voisinage en Méditerranée, dans les Balkans, en Mer Noire, en Mer du Nord, en Mer Baltique et dans le cadre de la dimension nordique de l'Union.
- des politiques de l'Union avec les autres continents, en particulier en Amérique Latine, en Caraïbe, en Afrique et dans l'Océan Indien.

34. Le dialogue s'est engagé sur ce sujet avec les services compétents de la Commission européenne et certains Etats membres. Il s'inscrit aussi dans le cadre de l'accord général conclu avec le Programme des Nations Unies pour le Développement en vue d'accroître, à leur demande, l'efficacité de nombreuses coopérations bilatérales menées par les Régions membres. 5 à 6 projets concrets devraient permettre, en 2007-2008, de mettre au point des méthodes de travail efficaces.

UNIR EFFICACEMENT LES FORCES DE NOS REGIONS

35. Les nouveaux combats qui s'annoncent pour notre organisation représentent de véritables défis. Rien des espoirs et des attentes de nos Régions membres et de leurs populations n'est, aujourd'hui, inscrit d'avance.

Outre l'adaptation du Secrétariat général à cette évolution des priorités, la Conférence doit poursuivre une interrogation sur sa capacité à réunir l'ensemble des Régions partisanes :

- d'un développement plus polycentrique du continent,
- d'un vigoureux développement maritime.

36. La CRPM devrait en particulier pouvoir remédier plus fortement au risque de cheminements séparés des Régions de l'Europe à 15 Etats membres et de l'Europe à 25 et bientôt 27 membres. L'expression des Régions périphériques s'en trouverait fortifiée dans le dialogue et les négociations avec la Commission et le Conseil. Les années 2007 et 2008 doivent être mises à profit pour conduire une réflexion interne sur ce sujet décisif pour l'avenir. Comme en 2003, un questionnaire approfondi sera adressé par le Bureau politique à toutes les Régions membres ainsi qu'à d'autres Régions, au printemps 2007, sur leurs attentes vis-à-vis d'une organisation interrégionale favorable à un développement polycentrique de l'Europe. L'Assemblée générale de 2007, à l'invitation de la Région Lazio, aura à se saisir des réponses parvenues.

L'Assemblée générale invite le Bureau Politique et le Secrétaire général à mettre en œuvre les orientations ci-dessus définies.

Adoptée à l'unanimité



≈ II ≈

RESOLUTIONS

II.1 - Résolution sur la pêche (cantonnement et zones protégées)

(Présentée par la Commission de la Mer du Nord)

~~~~~

### **II.2 - Résolution sur les enjeux de la Politique Maritime dans les Régions de la Mer Baltique et de la Mer du Nord**

(Présentée par les Commissions de la Mer Baltique et de la Mer du Nord)

~~~~~

II.3 - Résolution sur la Politique de la dimension septentrionale pour 2007 et au-delà

(Présentée par les Commissions de la Mer Baltique et de la Mer du Nord)

~~~~~

≈ II ≈

# RESOLUTIONS PRESENTEES PAR LES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES

---

- II.1 -

## RESOLUTION SUR LA PECHE

### « LES CANTONNEMENTS ET LES ZONES PROTEGEES »

Présentée par la Commission de la Mer du Nord

---

Le Groupe de Travail Intercommissions Pêche de la CRPM (FIG) reconnaît le besoin de protéger les écosystèmes, les habitats et les zones présentant une valeur particulière (application des Directives Habitats, Oiseaux et Natura 2000).

Lorsqu'il apparaît qu'un cantonnement doit être décidé, que ce soit pour protéger des espèces d'oiseaux, des habitats ou des stocks de poissons... il est clair que la délimitation d'une telle zone, ainsi que les mécanismes nécessaires pour sa gestion, son fonctionnement et son suivi constituent une affaire complexe.

Cela a fait l'objet d'études approfondies dont la plupart concluent que le succès des cantonnement et des zones marines protégées dépend essentiellement de l'étroite association des partenaires et des communautés dans la définition des zones concernées, dans les objectifs et dans les mécanismes opérationnels.

Tout cantonnement ou zone marine protégée devrait :

- Comprendre des buts et des objectifs clairement définis
- Etre temporaire
- Faire l'objet de mesures de gestion effectives
- Etre évalué à mi-parcours
- Bénéficier d'une stratégie de sortie de ce statut
- Respecter la culture et les besoins des populations locales

Tous ces points devraient faire l'objet d'une large consultation et recueillir le soutien des partenaires et des Communautés concernés ainsi que celui des autorités régionales et locales.

**Adoptée à l'unanimité**

∴

## - II.2 -

### RESOLUTION SUR LES ENJEUX DE LA POLITIQUE MARITIME DANS LES REGIONS DE LA MER BALTIQUE ET LA MER DU NORD

Présentée par les Commissions de la Mer Baltique et la Mer du Nord

---

1. Les Commissions de la mer Baltique et de la mer du Nord se réjouissent de l'opportunité qui leur est offerte de commenter le Livre vert de l'Union européenne (UE) sur la politique maritime. Les Commissions de la mer Baltique et de la mer du Nord considèrent en effet que le potentiel de croissance économique future des régions maritimes est énorme pour peu que les ressources soient gérées de manière concertée, innovante et durable. Il est par conséquent indispensable de mener une réflexion à long terme sur les changements mondiaux tant d'un point de vue économique qu'environnemental.
2. L'espace européen est entouré de mers, avec des écosystèmes qui font fi des frontières de l'UE. La future politique maritime européenne doit prendre en compte la coopération étroite avec les pays hors UE. Il est donc positif que d'autres pays – la Norvège, par exemple – aient contribué à l'élaboration du Livre vert.
3. Nos ressources maritimes communes doivent être utilisées de manière compétitive, innovante et durable. Le transport maritime, la pêche, la pisciculture, la production d'énergie, etc., doivent être exploitées en harmonie avec l'environnement marin et être soutenus par la recherche et des mesures innovantes. La planification de l'utilisation des océans pourrait servir d'outil de prévention des conflits et s'avérer utile dans les zones offshore faisant l'objet d'une exploitation intensive. La préparation de plans spatiaux pour les zones offshore, chaque fois que cela s'avérerait nécessaire, et une évaluation intersectorielle de projets offshore spécifiques viendraient en appui d'un tel outil. Une politique maritime commune pourrait ainsi être un instrument efficace pour la réalisation des objectifs des agendas de Lisbonne et de Gothenbourg.
4. Il sera en outre nécessaire, à l'avenir, d'intensifier les efforts en vue de rendre les mers plus propres. La Commission de la mer du Nord a par exemple, à plusieurs reprises, clairement exprimé son inquiétude, à propos des rejets en mer de déchets nucléaires, en particulier ceux provenant des usines de retraitement de Sellafield. Le gouvernement britannique se doit de tenir le plus rapidement possible son engagement d'adoption d'un moratoire sur les rejets. L'usine THORP, qui a été fermée après d'importantes fuites l'année dernière, ne doit pas être remise en service. Les fuites de Sellafield ont été classées comme graves par l'échelle internationale des événements nucléaires (INES). L'Irlande a porté l'affaire de Sellafield devant la Cour de Justice européenne.
5. Les Commissions de la mer Baltique et de la mer du Nord se réjouissent de l'engagement pris lors de la réunion des ministres de l'environnement des pays riverains de la mer du Nord qui s'est tenue à Gothenbourg, visant à poursuivre la mise en œuvre de l'« initiative bateaux propres ». Elle insiste sur la nécessité de considérer comme une priorité les futures normes de réduction de l'impact environnemental du transport maritime. Le fait que le carburant des bateaux ne soit pas réglementé demeure un sujet de préoccupation et nous enjoignons l'UE de commencer à œuvrer à la rédaction d'une nouvelle directive sur la qualité des carburants maritimes.
6. De façon plus générale, les initiatives ayant pour but de lutter contre la pollution causée par le transport maritime et les carburants des bateaux permettraient d'obtenir des océans plus propres.
7. Des pratiques durables impliquent également des revenus corrects et la préservation des moyens de subsistance des populations du littoral. Il est important de poursuivre le développement de clusters maritimes – en assurant le lien entre activité commerciale d'une part et recherche et formation d'autre part.
8. Une politique maritime adéquate est une politique reconnaissant l'importance la culture, le patrimoine et l'identité locale comme des atouts essentiels pour l'industrie du tourisme, pour les politiques de développement régional et une activité commerciale des communautés côtières présentant un caractère durable et compétitif.
9. Le débat sur le Livre vert sera l'occasion de revoir un certain nombre de politiques sectorielles. D'un point de vue régional et démocratique, il est important que les communautés locales, en particulier les populations vivant dans les zones côtières et dans les îles, soient invitées à participer activement au processus de consultation et d'élaboration des politiques. Les régions devraient également jouer un rôle dans le processus de prise de décisions.
10. Les politiques ne doivent toutefois pas être élaborées selon une logique purement sectorielle. Les secteurs tels que le transport et l'environnement sont interdépendants ; la politique maritime doit être définie en fonction

du potentiel de synergies entre politiques sectorielles. Une approche flexible de la gestion des océans prévoyant la participation des acteurs régionaux sera essentielle pour la réussite de cette politique.

11. Le développement attendu au nord-ouest de la Russie sera également déterminant pour les régions de la mer Baltique et de la mer du Nord. Par exemple, le plan logistique subira des changements fondamentaux. La mise en place d'un couloir maritime septentrional est importante, de même que le renforcement du développement des couloirs est-ouest entre la mer Baltique et la mer du Nord et le celui des couloirs de transport intermodal proposés par le groupe de haut niveau : autoroutes de la mer et axe septentrional pour les zones hors mer Baltique et mer du Nord.

Les Commissions de la mer Baltique et de la mer du Nord enjoignent les gouvernements des États membres à soulever ces questions au sein de l'Union européenne et à soutenir le développement de ces couloirs dans leurs zones respectives.

Pour attirer le trafic des chaînes logistiques intermodales, notamment rail-mer, l'adéquation entre les autoroutes de la mer et les couloirs du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) doit être assurée. Un réseau de brise-glace revêt également une importance capitale pour le transport maritime en mer Baltique.

12. En vue du maintien et du développement de la sécurité maritime, il est proposé que des mesures soient immédiatement prises en vue de l'adoption du système d'identification automatique (AIS) sur toute la zone de la mer du Nord et du couloir maritime septentrional envisagé. Il est proposé en outre que le modèle actuellement testé dans les eaux norvégiennes soit adopté comme base de ce système.
13. Il est noté que la Commission européenne a proposé dans le cadre du RTE-T la mise en place dans plusieurs zones d'un réseau d'autoroutes de la mer (MOS), mais pas encore dans les zones de la mer du Nord ne faisant pas partie de l'UE. La Commission de la mer du Nord invitera les gouvernements des États membres de l'UE à aborder ces questions en vue d'étendre le couloir MOS jusqu'à la région de Barents, tel que proposé dans le rapport du Groupe de haut niveau sur l'extension du RTE-T, aux pays et régions limitrophes. A l'avenir, étant donné l'augmentation probable du volume de marchandises transportées, une plus grande importance devra être accordée à l'intermodalité. La construction de ports efficaces et de connexions adéquates à l'intérieur des terres en tant qu'éléments de la chaîne multi-modale de transport est nécessaire pour soutenir le développement du transport maritime.
14. Une politique maritime globale et efficace doit également être définie en vue de l'amélioration de la sécurité maritime.
15. Jusqu'à présent, les programmes INTERREG ont été un instrument utile de soutien à la politique maritime dans la zone de la mer du Nord et de la mer Baltique. Ils ont donné lieu à un certain nombre de projets importants. Dans le cadre du nouvel objectif 3 des programmes de la mer du Nord et de la mer Baltique (2007-2013), la dimension maritime devrait être mise en valeur. L'Opération parapluie pour la sécurité maritime (MSUO) engagée par le programme INTERREG Région mer du Nord devrait déboucher sur la création d'un instrument paneuropéen en coopération avec la Commission Helsinki (HELCOM). Cet organisme intergouvernemental, actif dans la zone de la mer Baltique, a convié des représentants de la Commission de la mer Baltique de la CRPM à prendre part à son travail. Le rôle d'HELCOM concerne la protection de l'environnement de la mer Baltique contre toutes les sources de pollution à travers la coopération entre les gouvernements des États qui la bordent (parmi lesquels la Russie) et l'Union européenne. L'élaboration de « mesures de protection appropriées » pour la zone maritime particulièrement sensible de la mer du Nord est également assurée en coopération avec les pays de la région.
16. La réalisation des objectifs de politique maritime implique la mise en œuvre des agendas de Lisbonne et de Gothenbourg. Une coordination avec d'autres initiatives de l'UE telles que les autoroutes de la mer, le transport maritime à courte distance, les paquets de mesures en faveur de la sécurité maritime et la politique environnementale marine est en outre nécessaire. Enfin, des actions communes à tous les niveaux de l'administration devront être menées afin d'assurer le développement durable de la mer Baltique et de la mer du Nord.

**Adoptée à l'unanimité**



## - II.3 -

### **RESOLUTION SUR LA POLITIQUE DE DIMENSION SEPTENTRIONALE POUR 2007 ET AU-DELA**

Présentée par les Commissions de la Mer Baltique et de la Mer du Nord

---

L'objectif d'ensemble de la politique de Dimension Septentrionale est de renforcer la paix à travers la coopération transfrontalière, l'intégration et le développement économiques, qui contribueront à l'amélioration de la qualité de vie de toute la zone couverte par la Dimension Septentrionale ainsi qu'au niveau de l'Union européenne (UE) toute entière. Le processus de la politique de Dimension Septentrionale consiste donc à intensifier les contacts transfrontaliers. La coopération transfrontalière autour de la mer Baltique existe déjà mais la poursuite du développement de cette politique de Dimension Septentrionale et de son Plan d'action aidera à coordonner les efforts mis en œuvre.

Après la période de transition historique qu'a connue la mer Baltique, les bouleversements se poursuivent. L'élargissement de l'Europe, le processus d'intégration en Europe, la mondialisation mais aussi la politique régionale - mal adaptée du point de vue de la périphérie - ont d'évidentes conséquences dans la zone de la mer Baltique.

Le cadre politique de l'Europe du Nord a changé. La Dimension Septentrionale couvre une large zone géographique qui s'étend du nord-ouest de la Russie, pour sa partie orientale, à l'Islande et au Groenland, pour sa partie occidentale, de l'Arctique et de la zone sub-arctique aux confins méridionaux de la mer Baltique. L'Union européenne s'est élargie à l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie et la Pologne, qui bordent la mer Baltique et sont concernés par la politique de Dimension Septentrionale. La quasi-totalité des États entourant la mer Baltique sont ainsi désormais couverts par les politiques internes et les instruments financiers de l'Union européenne. L'élargissement de l'Union européenne aux pays bordant la mer Baltique n'a pas uniquement pour effet de renforcer cette zone ; il offre également de nouvelles perspectives de développement économique et ouvre la voie vers des régions jouissant d'un emplacement clé.

Une nouvelle étape a été franchie, en mai 2005, dans la coopération entre l'Union européenne et la Russie. Celles-ci se sont en effet entendues, dans le cadre de leur partenariat stratégique, sur un certain nombre de feuilles de route pour la mise en place de quatre espaces communs : un espace économique commun ; un espace commun pour la liberté, la sécurité et la justice ; la recherche, l'éducation et la culture ; et un espace commun pour la sécurité extérieure.

Les conditions de la coopération transfrontalière et transnationale au sein de la Dimension Septentrionale seront en outre modifiées avec l'introduction de nouveaux instruments financiers, après 2006, lorsque le nouveau dispositif financier européen de voisinage et de partenariat ainsi que les nouveaux fonds structurels auront été mis en place. Cela aura également des conséquences pour la suite du développement de la Dimension Septentrionale et la coopération dans la zone de la mer Baltique.

La Dimension Septentrionale détermine un large cadre pour l'effort commun de développement des sociétés et des économies des pays de l'Europe du Nord. La Dimension Septentrionale est d'ores et déjà marquée par une forte tradition de coopération transfrontalière entre acteurs régionaux à l'échelle de l'Europe du Nord. L'intégration de la Russie dans le processus de coopération européenne, l'extension de la zone de stabilité et de prospérité à la partie orientale de l'Europe ainsi que la poursuite du développement de l'ensemble de l'Europe du Nord sont des objectifs fondamentaux. Ces objectifs ne sont pas uniquement dans l'intérêt des pays de cette région, ils doivent bénéficier à l'Europe toute entière et, par conséquent, requièrent le soutien actif de l'ensemble des acteurs européens. La Dimension Septentrionale n'est pas seulement une question de projets et de programmes, elle se veut également un forum de dialogue et doit donc impliquer activement, de manière évidente et cohérente, les acteurs au plan régional et local avec leurs réseaux.

#### **Commentaires généraux**

Les Commissions de la mer Baltique et de la mer du Nord de la CRPM soutiennent la politique de Dimension Septentrionale et sont favorables à l'élaboration de futurs documents stratégiques tels qu'un troisième plan d'action pour la Dimension Septentrionale.

La définition d'un nouveau plan d'action est capitale pour le renforcement du soutien à la Dimension Septentrionale et il est important que l'Union européenne, l'Islande, la Norvège et la Russie s'entendent sur des documents d'orientations stratégiques pour la mise en œuvre desquelles elles doivent s'engager à poursuivre leurs efforts. Il importe donc également que les accords de l'UE avec la Norvège, l'Islande (AELE) et, surtout, avec la Russie (accord de partenariat et feuilles de route) transparaissent à travers la Dimension Septentrionale et reçoivent son soutien. Toute nouvelle formulation ou remodelage du Plan d'action doit se faire dans le sens de la promotion de l'ensemble de la zone de la Dimension Septentrionale même si une attention spéciale doit être accordée aux espaces communs UE-Russie.

L'expérience, en matière de plans d'action de la Dimension Septentrionale, a démontré que la mise en œuvre n'est pas possible sans l'implication et la contribution actives des acteurs régionaux et locaux et sans les réseaux de coopération bien implantés ayant de l'envergure. Nous considérons qu'il est essentiel de s'appuyer sur cette expérience pour la mise en œuvre du Plan d'action de la Dimension Septentrionale. Les nombreux projets existants – à l'instar du programme Interreg III B pour la zone de la mer Baltique – démontrent les capacités au niveau régional et doivent être considérés comme une contribution positive et importante à la mise en œuvre de la Dimension Septentrionale.

Les acteurs régionaux et locaux constituent la base de la Dimension Septentrionale dont la réussite dépend de leur participation active. Les commissions de la mer Baltique et de la mer du Nord de la CRPM reconnaissent néanmoins le caractère fondamental de l'engagement de la Commission européenne et de sa participation active comme pivot pour la coordination des actions. Le rôle de la Commission européenne est, par conséquent, d'une grande importance dans le processus de développement, de mise en œuvre et de suivi de l'activité au sein de la Dimension Septentrionale. Il doit être préservé.

Une période de deux ans a été définie pour l'actuel Plan d'action de la Dimension Septentrionale. D'un côté la politique définit la vision, de l'autre les plans d'action précisent les principes directeurs sur la base desquels sont élaborées les actions spécifiques à mener dans le cadre de la Dimension Septentrionale. Les commissions de la mer Baltique et de la mer du Nord de la CRPM considèrent qu'une planification à long terme conférerait à la Dimension Septentrionale un caractère plus durable. Une meilleure coordination pourrait ainsi être assurée entre le nouveau Plan d'action et l'instrument financier prévu par les nouveaux fonds structurels (le futur objectif 3 – programme de coopération transnationale) destinés aux régions de la mer Baltique et de la mer du Nord d'une part, et l'instrument européen de voisinage et de partenariat d'autre part, qui entreront en vigueur dans le cadre des nouvelles perspectives financières 2007-2013.

Bien que les commissions de la mer Baltique et de la mer du Nord de la CRPM préféreraient la mise en place d'une ligne budgétaire propre à la Dimension Septentrionale, nous sommes convaincus que l'attribution d'un budget suffisant dans le cadre des instruments financiers tels qu'INTERREG Périphérie septentrionale, INTERREG Région de la mer Baltique et INTERREG Région de la mer du Nord, conférerait aux régions un accès suffisant aux financements pour une mise en œuvre efficace des activités de la Dimension Septentrionale.

Pour tirer le meilleur parti des instruments financiers disponibles en coopération avec les régions au sein et à l'extérieur de l'Union européenne après 2006, l'interopérabilité de l'instrument européen de voisinage et de partenariat et des instruments financiers, dans le cadre des fonds structurels, doit être assurée.

Les instruments financiers des autres institutions – type G8 – sur lesquels reposent les projets multinationaux dans cette région, en particulier dans le domaine de la sécurité nucléaire et de l'environnement, seront considérés comme autant d'outils susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs communs.

Les commissions de la mer Baltique et de la mer du Nord de la CRPM considèrent également que l'introduction de « contrats tripartites » pourrait favoriser une coopération de nature transfrontalière et transnationale dans plusieurs domaines prioritaires de la politique de Dimension Septentrionale.

### **Contributions thématiques**

S'agissant des secteurs prioritaires définis dans les principes directeurs, nous souhaiterions souligner notre intérêt particulier pour une coopération renforcée dans les domaines suivants :

### ***Économie, échanges et infrastructure***

Les commissions de la mer Baltique et de la mer du Nord de la CRPM saluent la proposition de la Commission européenne sur la révision des principes directeurs du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), dont l'importance, pour la politique de Dimension Septentrionale, est capitale. La mise en place d'« autoroutes de la mer », qui figure désormais dans la liste des projets prioritaires, constitue un objectif réaliste en vue à la fois d'encourager le transport intermodal et de mieux connecter, par de nouvelles liaisons maritimes transnationales, les régions géographiquement désavantagées. Les commissions de la mer Baltique et de la mer du Nord de la CRPM reconnaissent la nécessité de construire des systèmes de transport efficaces pour faire face aux futurs flux de cargos qui découleront d'une part de l'augmentation des échanges entre la Russie et la Chine, et, d'autre part, entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis. Des financements suffisants doivent être garantis pour la recherche et le développement, étant donné les conditions naturelles difficiles prévalant en mer Baltique, afin d'assurer la sécurité et le fonctionnement des systèmes de transport tout au long de l'année. Nous pensons qu'il est possible d'assurer le développement de toute la région en construisant des systèmes de transport efficaces et écologiquement durables utilisant le rail et la mer. Un aspect important de l'action sera d'assurer l'adéquation entre les autoroutes de la mer et les couloirs RTE-T existants ou ceux qui seront mis en place, de manière à attirer le trafic des chaînes logistiques intermodales. Les projets INTERREG déjà approuvés et mis en oeuvre tels que le projet « Baltic Gateway », le couloir maritime septentrional et le projet NETA (North European Trade Axis) devraient être pris en compte. Un autre projet particulièrement important est le couloir nord-est-ouest (N.E.W. Corridor), soit un « couloir multi-routes », l'idée étant de favoriser un transport est-ouest à travers les régions septentrionales moins congestionnées et politiquement stables de l'Europe.

Des ressources naturelles et minérales significatives existent dans la région de Fennoscandie, région arctique où la nature est très fragile. L'Union européenne dépend des ressources naturelles et minières se trouvant au-delà de ses frontières extérieures. La Dimension Septentrionale est donc essentielle pour ce qui est de la politique de coopération, de soutien à des techniques de production et d'extraction respectueuses de l'environnement (dans le nord-ouest de la Russie par exemple). C'est également en préservant la nature de la région couverte par la Dimension Septentrionale que l'Union européenne pourra renforcer son auto-suffisance en la matière.

#### *Liberté, sécurité et justice*

Les commissions de la mer Baltique et de la mer du Nord de la CRPM soutiennent les mesures prises dans le cadre de la Dimension Septentrionale visant à favoriser une gestion sûre et efficace de la frontière entre l'Union européenne et la Russie, et à empêcher les déplacements illégaux. Ces mesures doivent en parallèle garantir un transit aisé pour le commerce et les déplacements licites, permettre la réduction des temps d'attente, d'améliorer les infrastructures, de renforcer la coopération entre les autorités douanières concernées et enfin d'harmoniser les législations, les normes et procédures.

#### *Recherche, éducation et culture*

Les commissions de la mer Baltique et de la mer du Nord de la CRPM souhaiteraient souligner l'importance des qualités culturelles et de la diversité qui prévalent au sein de la région de la Dimension Septentrionale. Il convient à leurs yeux d'insister davantage sur la nécessité de donner aux régions la possibilité de développer leur propre identité et de trouver les bonnes réponses aux défis qu'elles doivent relever. La priorité devrait être donnée aux projets de renforcement de l'identité culturelle de la région de la Dimension Septentrionale – dans le but, notamment, de renforcer les relations de personnes à personnes entre les régions et les pays. L'un des aspects de la politique de Dimension Septentrionale est le développement des sociétés futures et des nouvelles générations. Il est donc important d'accorder une attention particulière à la participation, à l'engagement, aux intérêts et aux idées des jeunes lorsque des projets et des actions sont conçus – à travers, entre autres, la mise en oeuvre du nouveau Plan d'action de la Dimension Septentrionale.

Il est nécessaire de promouvoir la recherche et le développement dans tous les domaines de coopération. Les commissions de la mer Baltique et de la mer du Nord de la CRPM soutiennent l'idée de la poursuite du développement des réseaux de méta-coopération tels que l'initiative ScanBalt, dont le but est de développer un réseau de réseaux dans le domaine des sciences de la vie en Europe du Nord, et de transformer cette région en acteur majeur de la scène biotechnologique européenne et mondiale.

#### *Environnement, sécurité nucléaire et ressources naturelles*

Les régions côtières souffrent des effets néfastes des marées noires. Les citoyens et les entreprises de ces régions sont appelés à pâtir des conséquences de l'absence de sécurité maritime. Les régions appellent les gouvernements nationaux à adopter une attitude proactive en matière de sécurité maritime et à développer, dans la mise en œuvre de leur politique nationale, une culture de la sécurité. Cela concerne l'action préventive tout autant que les systèmes permettant de faire face aux incidents réels. Les autorités régionales proposent leur coopération aux gouvernements nationaux même au-delà des frontières nationales et régionales.

Le développement de grands ports pétroliers en Russie – dans le nord ainsi que dans les régions côtières du Golfe de Finlande, à proximité de Saint-Petersbourg – auront pour conséquence une augmentation de la navigation de tankers le long des côtes norvégiennes, en mer Baltique, et sur le Kattegat et le Skagerrak, en direction de la mer du Nord. Une catastrophe pétrolière dans la zone de la Dimension Septentrionale aurait des retombées considérables. Nous recommandons donc fermement qu'une attention toute particulière soit accordée à cette question dans la mise en œuvre d'un nouveau Plan d'action de la Dimension Septentrionale.

La mise en œuvre de la Directive cadre européenne sur l'eau qui, du fait de l'accord de l'Espace économique européen (EEE), revêt également un caractère obligatoire pour la Norvège, est porteuse de grands enjeux pour les régions et les municipalités de la zone de Dimension Septentrionale. Nombreux sont les nouveaux États membres de l'UE qui, à l'instar de la Russie, sont confrontés à d'importants problèmes environnementaux en rapport avec l'eau et son approvisionnement.

Les autorités régionales et locales des régions de la mer Baltique et de mer du Nord ont l'expérience et les compétences requises dans ce domaine. Elles sont notamment en mesure de donner une meilleure vue d'ensemble de la situation en matière de pollution des fleuves et des lacs, de programmes de gestion de la qualité de l'eau, d'approvisionnement en eau douce, de transfert des connaissances et de développement des compétences. La gestion de la qualité de l'eau, l'épuration des zones à proximité des fleuves et des lacs doivent ainsi, selon nous, être inclus dans l'élaboration et la mise en œuvre de tout nouveau plan d'action de la Dimension Septentrionale

L'Organisation maritime internationale (OMI) a classé la mer Baltique comme « zone maritime particulièrement sensible (ZMPS) ». En ce qui concerne les problèmes de pollution, les questions telles que la présence de substances toxiques dans le poisson par exemple – dans les fleuves et les lacs mais aussi dans la mer – doivent être pris en compte dans nos futurs travaux. La Commission d'Helsinki (HELCOM) œuvre pour la protection de l'environnement de la mer Baltique contre toutes les sources de pollution à travers la coopération intergouvernementale des États qui la bordent (dont la Russie) et l'Union européenne. Une attention particulière doit être accordée à ce type de mesures dans la mise en œuvre de tout nouveau plan d'action de la Dimension Septentrionale.

### *Couverture sociale et médicale*

La construction de systèmes de protection sociale suffisants est d'une importance capitale pour la réalisation d'un développement équilibré en particulier en Russie, car ce pays continue de souffrir du passage brutal d'un système de planification centralisé à une économie de marché. Nombreuses sont les régions qui ne disposent pas des outils, des mécanismes et des ressources nécessaires pour influencer sur leurs propres politiques et leur propre développement. Les nouveaux États membres de l'UE appartenant à la zone de la mer Baltique auront également besoin d'outils et de méthodes valables ainsi que d'instruments financiers efficaces pour l'élaboration de plans et la mise en œuvre des orientations de la politique régionale de l'UE. L'échange d'expériences et de modèles entre la partie orientale et occidentale du Nord de l'Europe sera d'une extrême importance pour la planification régionale et le développement, la mise en place et le développement de centres de compétences dans ces régions. La coopération et les partenariats transfrontaliers avec les régions du nord de la Russie devront par conséquent bénéficier d'un soutien particulier dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action de la Dimension Septentrionale.

**Adoptée à l'unanimité**

